

PV CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le 2 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Date de Convocation : 24 février 2017

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 13

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mr CLEMENT Philippe, Mme COBLARD Micheline, Mr VILLAIN Francis, Mme GABILLY Jacqueline, Mr AUDURIER Samuel, Mr ROY Gilles, Mme MILLET Anne-Marie, Mr LEGARLANTZECK Jean-Luc, Mme POUSSARD Colette, Mme BERNAUDEAU Alexandra, Mr COUTANT Benoît.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr DIEUMEGARD Noël (pouvoir à Mr AUDURIER Samuel) Mme HAYE Nadia (pouvoir à Mme GABILLY Jacqueline)

Mme Jacqueline GABILLY a été nommée Secrétaire de séance.

PROJET ÉOLIEN : CHOIX DE DÉVELOPPEUR POUR LE LANCEMENT DES ÉTUDES
Délibération D2017/0014

Monsieur le Maire présente devant le Conseil municipal le projet d'implantation d'un parc éolien situé principalement aux lieux-dits « Pierre Bise » et « Les Rezes » sur la commune d'Ardin.

Le Groupe VALECO est un groupe français indépendant au capital de 11 192 751.00€ détenu à 36% par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Groupe VALECO est présent sur toute la chaîne d'un projet énergétique : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ces centrales en fin de cycle.

Les études qui ont été réalisées par le Groupe VALECO confirment la faisabilité d'un parc éolien. Le projet présenté au Conseil municipal est constitué de 3 à 5 éoliennes d'une hauteur de 130 à 150 m pour une puissance totale de 9 à 15MW. Les pistes de desserte seront reprises le plus possible sur celles existantes (privées ou communales). Le réseau électrique sera intégralement enterré.

Un tel projet répond aux objectifs gouvernementaux de réduction à effet de serre et au développement des énergies renouvelables.

Considérant le profil du Groupe VALECO, ses références et sa capacité à mener à bien ce type de projet,

Considérant la compatibilité du site étudié par le Groupe VALECO avec l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des contraintes locales,

Considérant qu'il est préférable que ce type de projet soit porté par un développeur unique afin d'en assurer la cohérence pour notre territoire,

Considérant les engagements pris par le Groupe VALECO auprès du Conseil municipal,

Considérant les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, les redevances locatives, projets d'accompagnement et autres retombées indirectes de par l'activité générée,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le projet présenté et en particulier :

- ✓ se prononce favorablement au projet éolien présenté et autorise exclusivement le Groupe VALECO à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet.
- ✓ d'autoriser le Groupe VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Emargements des membres du Conseil municipal du 2 mars 2017

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Monsieur CLEMENT Philippe 2 ^{ème} adjoint	
Madame COBLARD Micheline 3 ^{ème} adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	

Monsieur AUDURIER Samuel	
Madame HAYE Nadia	Absente excusée (pouvoir à Mme GABILLY Jacqueline)
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	
Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	
Monsieur DIEUMEGARD Noël	Absent excusé (pouvoir à Mr AUDURIER Samuel)
Madame BERNAUDEAU Alexandra	
Monsieur COUTANT Benoit	